



Fin cdd allocation chômage et cdi

Par **saimoikidi**, le **08/01/2010 à 13:30**

Bonjour,
Mon contrat en CDD va se terminer; Si mon patron me propose un CDI et que je refuse vais-je toucher les assedic?
J'ai peur de mon patron (très colérique) et je n'ose pas lui en parler.
S'il ne me dit rien et ne m'écrit pas que va-t-il se passer après la date de fin de mon contrat si je ne retourne pas travailler le lendemain?
Merci de me répondre ,je suis très ennuyé

Par **Visiteur**, le **09/01/2010 à 08:33**

bonjour,
si vous refusez le cdi, vous toucherez quand même le chômage mais pas la prime de précarité.
si votre contrat a une date de fin, vous ne risquez rien si vous n'y allez pas le lendemain.. en principe il doit vous donner vos papiers le dernier jour du travail.